

BILAN DU RESPECT DES OBLIGATIONS DE L'ÉQUIPE

VOLET PROGRAMMATION/SOUTIEN À LA CRÉATION

Exercice 2021

SOMMAIRE

/01 PANORAMA GLOBAL

Service de télévision et SMAD

/02 OBLIGATIONS DE DIFFUSION

Structures des programmes, quotas de diffusion,
obligations liées au format du service

/03 OBLIGATIONS DE PRODUCTION

Obligations réglementaires

/04 ANNEXES

01

PANORAMA GLOBAL

**Service de télévision et services de médias
audiovisuels à la demande**

L'ÉQUIPE

Présentation de L'Équipe – le service de télévision

Date clés	Service conventionné lancé sur les réseaux non hertziens en 1998 Passage sur la TNT en décembre 2012
Format (extrait de la convention signée avec l'Autorité)	<p>Programmation consacrée au sport et à sa diversité.</p> <p>Au moins 60 % du temps total de diffusion consacrés aux retransmissions sportives (portant sur au moins 35 disciplines sportives différentes par an) et, pris dans leur ensemble, aux magazines, reportages et documentaires. Chacun de ces deux genres de programmes doit représenter un volume annuel d'au moins 1752 heures.</p> <p>Grande variété de disciplines sportives, toutes les dimensions du sport doivent être abordées.</p> <p>Peut être complété par de l'information, des programmes de divertissements ainsi que des œuvres cinématographiques et, depuis 2021, par des fictions audiovisuelles.</p>
Actualité 2021	Modification, le 19 mai 2021, de la convention afin de pouvoir diffuser des fictions audiovisuelles : « <i>Le nombre de premières parties de soirée consacrées annuellement à la fiction cinématographique ou audiovisuelle ne peut excéder 104</i> ».

Présentation de L'Équipe – les SMAD*

	Télévision de rattrapage de la chaîne en clair	Service de vidéo à la demande gratuite
Service	Lequipe.fr	Lequipe.fr
Filiale éditrice	L'Équipe 24/24	L'Équipe 24/24

*SMAD : service de médias audiovisuels à la demande

02

OBLIGATIONS DE DIFFUSION

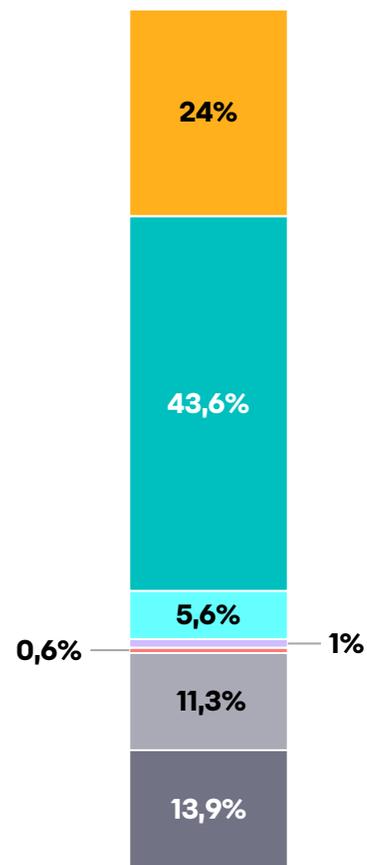
Structure des programmes

Quotas de diffusion

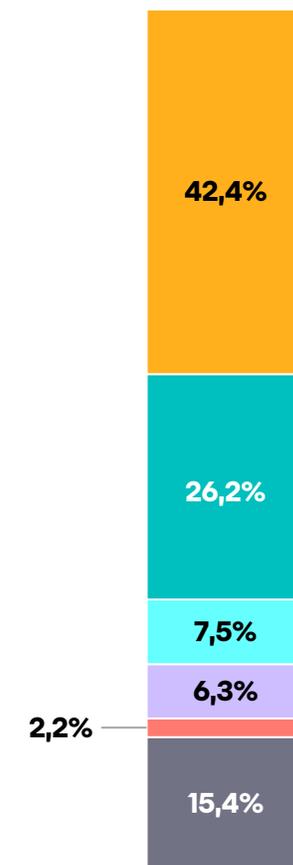
Obligations liées au format du service

- La programmation de L'Équipe est **majoritairement consacrée au sport, que ce soit des retransmissions ou des documentaires et magazines sportifs.**
- Sur le temps total de diffusion, la catégorie la plus diffusée est celle des documentaires et magazines, devant les retransmissions sportives. Viennent ensuite les divertissements et le téléachat.
- **La diffusion de fictions audiovisuelles,** apparue en 2020 pour compenser les annulations de compétitions sportives du fait de la crise sanitaire, **se poursuit à un niveau similaire.**
- **En première partie de soirée, la part des retransmissions sportives est plus importante que sur le temps total de diffusion.** Le cinéma et la fiction audiovisuelle sont également davantage mis en avant en première partie de soirée.

L'ensemble de la diffusion



La première partie de soirée 20h30-22h30



- Retransmissions sportives
- Documentaires, magazines
- Divertissements, musique et spectacles
- Fictions audiovisuelles
- Fictions cinématographiques
- Téléachat
- Publicité, parrainage, etc.

Une programmation similaire à l'an passé

LA PART DES PROGRAMMES SPORTIFS SE MAINTIENT MALGRE LA BAISSSE DES RETRANSMISSIONS SPORTIVES

Le volume de diffusion des retransmissions sportives a décliné de 279 heures par rapport à 2020, pour s'établir à 2 099 heures (contre 2 335 heures en 2020 et 3 048 heures en 2019). Cette programmation sportive est complétée par 3 059 heures de magazines, reportages et documentaires sportifs. Avec un total de 5 157 heures de programmes sportifs programmés, L'Équipe n'a pas retrouvé son niveau de diffusion de programmes sportifs de l'exercice 2019, qui était de 5 523 heures (soit 63,1 % du temps total de diffusion).

La part des documentaires et magazines diffusés (43,6 % du temps total de diffusion en 2021) est en progression tant par rapport à 2020 (41 %) qu'à 2019 (35,8 %). Celle des divertissements a diminué en première partie de soirée par rapport à l'exercice précédent, passant de 17,8 % à 7,5 % du temps total de diffusion.

LES PRINCIPALES DISCIPLINES À L'IMAGE RESTENT INCHANGÉES

Le cyclisme, le football et la pétanque sont les disciplines sportives ayant été les plus présentes à l'antenne en 2021, cumulant 51,1 % du volume des retransmissions sportives (soit 1 073 heures). Le volume de diffusion de la pétanque a néanmoins baissé de 643 heures. Le constat est similaire pour le cyclisme, mais dans une moindre mesure (-186 heures). Le football, après une année 2020 en suspens, progresse pour représenter près de 16 % des retransmissions sportives programmées en 2021 (+93 heures).

ÉVOLUTION DES ÉCRANS PUBLICITAIRES

Les écrans publicitaires progressent très légèrement (soit +1,8 point sur l'ensemble de la diffusion et +1,9 point sur la première partie de soirée). Ils n'ont cependant pas retrouvé leur niveau pré-pandémie, qui était à 1 113 heures en 2019 (soit un écart de +98 heures par rapport à 2021).

Des obligations globalement respectées

L'Équipe a globalement respecté ses obligations légales et conventionnelles de diffusion à l'exception de la part à consacrer aux retransmissions sportives qui présente un léger déficit (99 heures). En consacrant 58,9 % de son temps total de diffusion à des programmes sportifs au lieu de 60 %, L'Équipe a manqué à son obligation pour le second exercice consécutif. L'Arcom note néanmoins l'amélioration de ce pourcentage par rapport à celui constaté en 2020 (+5,4 points, soit +468 heures).

/ Les quotas de diffusion d'œuvres sont respectés

L'ÉQUIPE

Créé par Marco Dall'Acqua
from the Match Project

Œuvres audiovisuelles	
Ensemble de la diffusion (volume horaire)	841 h 11
EUR (60 %)	694 h 43 82,6 %
EOF (40 %)	352 h 36 41,9 %
Heures de grande écoute (volume horaire)	422 h 02
EUR (60 %)	345 h 39 81,9 %
EOF (40 %)	186 h 23 44,2 %
Œuvres cinématographiques	
Ensemble de la diffusion (nombre de titres/nombre de diffusions et rediffusions : maximum : 244)	36 / 54
EUR (60 %)	33 61,1 %
EOF (40 %)	22 40,7 %
Heures de grande écoute (nombre de titres/nombre de diffusions et rediffusions : maximum : 196)	34 / 42
EUR (60 %)	27 64,3 %
EOF (40 %)	17 40,5 %



Créé par Marco Dall'Acqua
from the Match Project

Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations quantifiées

Programmation sportive		
L'EQUIPE	Pour au moins 60 % du temps total de diffusion, la programmation comprend : des retransmissions sportives et des magazines, des reportages et des documentaires	58,9 %
	Chacun de ces deux genres de programmes représente un volume annuel d'au moins 1752 heures	Retransmissions : 2 099 h Documentaires/magazines : 3 059 h
Diversité des disciplines sportives		
L'EQUIPE	Grande variété de disciplines sportives (au minimum 35 disciplines chaque année faisant l'objet de retransmissions).	46
Première partie de soirée		
L'EQUIPE	Nombre de premières parties de soirée consacrées annuellement à la fiction cinématographique ou audiovisuelle ≤ 104	50 (13 fictions audiovisuelles + 37 long-métrages)

Source : Arcom

Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations quantifiées

Haute définition		
L'ÉQUIPE	Entre 16 h et minuit : au moins 39 h en moyenne hebdomadaire	49 h
	Entre minuit et 16 h : au moins 78 h en moyenne hebdomadaire	119 h

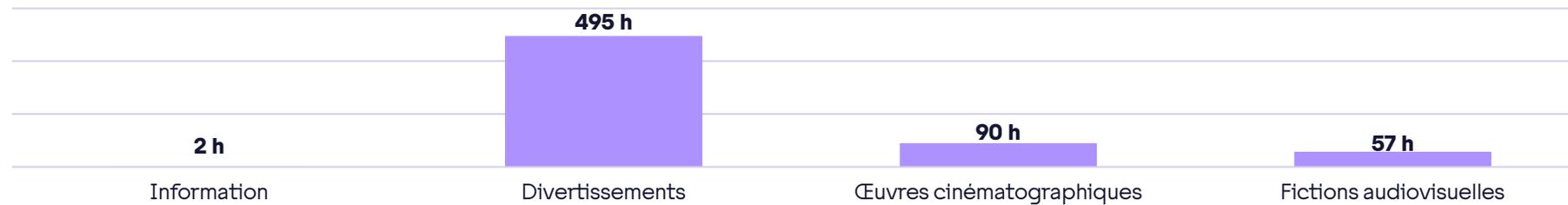
Source : Arcom

Les obligations spécifiques liées aux formats des chaînes : obligations non quantifiées

L'ÉQUIPE

- La programmation est complétée par de l'information, des divertissements, des œuvres cinématographiques et des fictions audiovisuelles.

Volume horaire en 2021 des programmes cités par l'obligation ci-dessus (sur un total de 8 760 h)



Source: Arcom

- La programmation aborde toutes les dimensions du sport : professionnel, amateur, universitaire, féminin, scolaire, loisir, handisport, santé et métiers du sport

La chaîne a contribué à mettre en avant certains types de sports moins présents dans l'offre audiovisuelle. Ainsi, du sport féminin (par exemple la diffusion de la coupe du monde de biathlon, le championnat d'Europe de VTT, de pétanque et de volley) et du parasport (avec la retransmission, par exemple, de tennis-fauteuil, para-natation, para-lutte, escrime handisport) ont été diffusés en 2021. La mise en avant du sport chez les plus jeunes a également été présente grâce à la programmation des Masters Jeunes de Pétanque.

De plus, L'Équipe a diffusé 21 heures de programmes en faveur d'une alimentation et d'une activité physique favorables à la santé, notamment *Club Med Gym : Manger/Bouger*, et des programmes liés à la lutte contre le dopage (pour plus d'informations, se référer au volet *Protection des publics et enjeux sociétaux* du bilan de la chaîne).

03

OBLIGATIONS DE PRODUCTION

Obligations réglementaires

/ Production audiovisuelle

Les services assujettis à ces obligations sont ceux qui consacrent plus de 20 % de leur temps de diffusion annuel à des œuvres audiovisuelles et ceux dont le chiffre d'affaires annuel net est supérieur à 350 millions d'euros.

L'éditeur consacre annuellement moins de 20 % du temps de diffusion du service à des œuvres audiovisuelles. À ce titre, il n'est pas soumis aux obligations de production audiovisuelle prévues au décret n° 2010-747 du 2 juillet 2010.

/ Production cinématographique

Les services assujettis à ces obligations sont ceux qui diffusent sur l'année civile plus de 52 œuvres cinématographiques différentes de longue durée et/ou plus de 104 diffusions ou rediffusions d'œuvres cinématographiques de longue durée.

L'éditeur n'a pas diffusé ou rediffusé un nombre d'œuvres cinématographiques dépassant les seuils d'assujettissement précités. Il n'est donc pas soumis aux obligations d'investissement dans la production d'œuvres cinématographiques prévues au décret n° 2010-747 du 2 juillet 2010.

04

ANNEXES

/ Les conventions des services de télévision et des services de médias audiovisuels à la demande sont consultables sur le site internet de l'Arcom

- Pour les chaînes gratuites : <https://www.csa.fr/Reguler/Espace-juridique/Les-relations-de-l-Arcom-avec-les-editeurs/Convention-des-editeurs/Les-chaines-de-television-privees-hertziennes>
- Pour les chaînes disponibles par abonnement : <https://www.csa.fr/Reguler/Espace-juridique/Les-relations-de-l-Arcom-avec-les-editeurs/Convention-des-editeurs/Les-chaines-de-television-privees-diffusees-par-d-autres-reseaux>

L'ÉQUIPE

Article 3-1-1

L'éditeur propose un service consacré au sport et à sa diversité.

Pour au moins 60 % du temps total de diffusion, la programmation comprend :

- des retransmissions sportives ;
- des magazines, des reportages et des documentaires.

Chacun de ces deux genres de programmes représente un volume annuel d'au moins 1 752 heures.

La programmation est complétée par de l'information, des programmes de divertissements, des œuvres cinématographiques et des fictions audiovisuelles.

Le nombre de premières parties de soirée consacrées annuellement à la fiction cinématographique ou audiovisuelle n'excède pas 104.

Elle comprend une grande variété de disciplines sportives et aborde toutes les dimensions du sport, telles que le sport professionnel, amateur et universitaire, le sport féminin, le sport en milieu scolaire, le sport-loisir, le handisport, la santé et les métiers du sport.

Chaque année, les retransmissions sportives portent sur au moins trente-cinq disciplines sportives différentes.

Au sens du présent article, on entend par « disciplines sportives » celles qui sont définies dans les statuts des fédérations sportives conformément aux articles L131-1 et R131-3 du code du sport (...).

L'ÉQUIPE

Article 3-1-2

II. Programmes diffusés entre 16 heures et minuit

À partir de 2016, l'intégralité du temps de diffusion est consacrée, entre 16 heures et minuit, à des programmes en haute définition réelle (...).

À partir de 2016, l'éditeur diffuse au moins 39 heures, en moyenne hebdomadaire, de programmes en haute définition réelle. Il peut, dans la limite de 17 heures en moyenne hebdomadaire, diffuser des programmes en diffusion standard, dès lors qu'il s'agit :

- d'œuvres de patrimoine, soit :
- les œuvres audiovisuelles diffusées au moins vingt ans après leur première exploitation par un service de télévision ;
- les œuvres cinématographiques diffusées au moins trente ans après leur sortie en salles en France. Les œuvres cinématographiques de patrimoine dont le prêt à diffuser est en haute définition n'entrent pas dans le champ de cette exemption et sont prises en compte pour le calcul des obligations de diffusion en haute définition ;
- de rediffusions, soit toute diffusion d'un programme en définition standard ayant déjà fait l'objet d'une diffusion sur un service de télévision relevant de la compétence d'un État membre de l'Union européenne ;
- d'archives, soit des images, notamment les extraits de programmes, dont la première diffusion a eu lieu plus d'un an avant une nouvelle utilisation dans le cadre d'un programme en haute définition.

III. Programmes diffusés entre minuit et 16 heures

L'éditeur diffuse, en moyenne hebdomadaire, les volumes horaires suivants de programmes en haute définition réelle, tels qu'ils sont définis au I (...):

- à partir de 2016 : au moins 78 heures.

BILAN DU RESPECT DES OBLIGATIONS DE L'EQUIPE

VOLET PROGRAMMATION/SOUTIEN À LA CRÉATION

Exercice 2021